

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Rufin Dikoumba : "Les crimes à tendance sexuelle ont dominé notre session criminelle"

**LA** première session criminelle ordinaire de la Cour d'appel judiciaire d'Oyem pour l'année 2019-2020 s'est tenue du 27 février au 13 mars avec, au menu, 26 crimes enrôlés impliquant 22 accusés. Le procureur général près la Cour d'appel judiciaire d'Oyem, Rufin Dikoumba, en dresse le bilan.

Propos recueillis par E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**L'union.** Monsieur le procureur général, quel bilan tirez-vous de la première session criminelle ordinaire pour l'année 2019-2020 que la Cour d'appel judiciaire d'Oyem vient d'organiser ?

**Rufin Dikoumba :** Nous avons enrôlé, au total, 26 dossiers, avec autant d'audiences couronnées, chacune, par des décisions opportunes conformément aux qualifications retenues contre les accusés dans chaque dossier. Il est à noter que les dossiers relatifs aux crimes à tendance sexuelle ont dominé cette session criminelle, qui s'est tenue du 27 février au 13 mars 2020 au Palais de justice d'Oyem. Il s'agit, notamment, des tentatives de viols, des viols sur mineurs de moins de 15 ans et des viols commis sur des personnes vulnérables, en raison de leur état de santé mentale. Ces cas ont été suivis des meurtres, des tentatives de meurtres et des assassinats. Nous soulignons aussi l'importance de ces sessions criminelles. C'est pourquoi, à l'entame des audiences, nous avons fait une large communication dans les médias, afin que la plus grande frange de la population du Woleu-Ntem y soit présente. Car ces audiences participent à la pédagogie, qui est nécessaire pour l'éducation du peuple.

Certains responsables de la Cour et le public ont déploré l'absence à la barre des témoins et de la partie civile dans la plupart des

audiences. Qu'est-ce qui peut justifier ces nombreuses absences ? Dans certains dossiers, il y avait des parties citées qui n'étaient plus présentes dans la province du Woleu-Ntem. Dans la plupart de ces dossiers, il y avait des avis à témoins et à partie civile. Ces personnes, malheureusement, avaient changé d'adresses. Le parquet général, qui est chargé des notifications de ces personnes, n'a pas pu les localiser. Il y a eu également des cas des personnes décédées, cas dont nous n'avons pas été informés à temps, justement, à cause des changements de résidences et d'adresses.

**Monsieur le procureur général, avez-vous un message à adresser aux Woleuntémoins ?**

Oui. Je lance un appel aux parties intéressées, c'est-à-dire, par exemple, celles qui ont perdu un parent et celles qui ont subi des dommages au cours d'un braquage ou d'une agression à l'aide d'un fusil ou d'une arme blanche. Je les invite à toujours



Photo: PME

**M. Dikoumba :** «Les 26 dossiers enrôlés ont donné lieu à autant d'audiences couronnées par des décisions opportunes...»

se rapprocher de la Cour d'appel, parce que la Cour criminelle d'Oyem siège à la Cour d'appel. Les plaignants peuvent également se rapprocher du procureur général et de la secrétaire en chef du parquet général, qui

peuvent donner les informations nécessaires concernant le passage de leurs dossiers en jugement. J'invite, enfin, les parents à reprendre en charge leur devoir d'éducation et d'encadrement envers leurs enfants. Les autori-

tés, en tête desquelles le chef de l'Etat, ne peuvent pas être partout pour éduquer, conseiller, blâmer, sécuriser et orienter. Chaque chef de famille doit donc apporter sa pierre à l'édifice de l'éducation de sa progéniture.

## Une enseignante meurt dans sa plantation

Jean-Paulin ALLOGO  
Omboué/Gabon

**L'**ENSEIGNANTE Blanche Guibinga, 60 ans, agent du Conseil départemental d'Etimboué (CDE), a été découverte morte, dernièrement, dans sa plantation, au village Avégombouiri, son lieu d'affectation. A ce qu'il semble, la sexagénaire s'y était rendue, en compagnie d'autres femmes du village, pour récolter des produits vivriers.

Les renseignements recueillis auprès des témoins font état de ce que dame Guibinga, profitant de la fermeture temporaire des établissements scolaires consécutive à l'épidémie de coronavirus, s'adonnait aux travaux champêtres. C'est ainsi que ce jour funeste, elle était partie très tôt le matin en brousse, avec

d'autres femmes, afin de s'approvisionner en tubercules de manioc. Y étant, elle aurait été victime d'un malaise, pendant qu'elle se trouvait seule dans sa plantation. L'attaque aurait été tellement forte qu'elle lui a été fatale. Son corps a été découvert par une femme du groupe qui, ayant constaté sa longue absence, est allée prendre de ses nouvelles. Alertés, le président du Conseil départemental d'Etimboué, Évariste Nziengui, ses deux vice-présidents, ainsi que des gendarmes et le médecin-chef de l'hôpital d'Omboué se sont rendus sur le lieu du drame pour les constatations d'usage. D'après les explications du médecin, Blanche Guibinga aurait succombé à une hausse de tension. La dépouille a été acheminée à Omboué par pirogue, puis à Port-Gentil, où elle



Photo: Jean Paulin Allogho

**Autorités et riverains affligés sur le site où la maîtresse Guibinga a trouvé la mort.**

se trouve actuellement dans une maison des pompes funèbres. La maîtresse Guibinga était à sa dernière année de travail avant

la retraite. Elle totalisait plus de 25 ans de bons et loyaux services dans tout le département d'Etimboué.